

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

avant que la pièce justifiant le droit à ces indemnités et exigée par l'art. 2 de l'arrêté fédéral du 8 juin 1877, lui ait été remise par le vétérinaire en chef ou les chefs d'armes. (§ 2 de l'ordonnance d'exécution du 31 décembre 1877.)

Le Commissariat des guerres central : RUDOLF.

Le Conseil fédéral a nommé :

Au grade de lieutenant d'artillerie :

Artillerie de campagne (Colonnes de parc.)

Incorporation.

Iselin, Charles, à Bâle.	Colonne de parc N° 10.
Kunz, Rodolphe, à Zurich.	» 8.
Schmid, Henri, à Glaris.	» 16.
Schweizer, Albert, à Zurich.	» 9.
Roth, Max, à Zurich.	» 13.
Petersen, Ferdinand, à Bâle.	» 10.
Uechlinger, Henri, à Schaffhouse.	» 12.
Geiser, Théophile, à Langenthal.	» 6.
Deggeler, Samuel, à Schaffhouse.	» 12.
Feierabend, Walter, à Lucerne.	» 8.
Freymond, Victor, à Moudon.	» 2.
Oschwald, Alfred, à Lenzbourg.	» 9.
Curti, Charles, à Rapperswyl,	» 14.

Train d'armée.

Mosset, Jules, à Villiers. Bataillon du train N° II, 2^e division.
Barfuss, Salomon, à Coire. Etat-major de la brigade d'infanterie N° XVI.
Senn, Otto, à Suhr. Bataillon du train N° V, 1^{re} division.
Barbo, Oscar, à Bâle. Bataillon du train N° V, 2^e division.
Vogt, Othmar, à Frauenfeld. Etat-major de la brigade d'infanterie N° XIII.
Eisenhut, Albert, à Gais. Bataillon du train N° VII, 2^e division.
Troll, Jules, à Genève. Bataillon du train N° I, 2^e division.
Heuberger, Auguste, à Butschwyl, St-Gall. bataillon du train N° VII, 1^{re} division.
Rohrer, Jacques, à Buchs, St-Gall. Etat-major de la brigade d'inf. N° XIV.
Perini, Jean, à Scans, Bataillon du train N° VIII, 1^{re} division.
Pernet, Charles, à Gilly. Bataillon du train de la landwehr I, 2^e division.

(Le 10 janvier 1879.)

Au grade de major du génie :

Emery, Alfred, à St-Maurice.	Bataillon du génie N° 1.
Frey, Albert, à Berne.	» 3.
Lotz, Frédéric, à Bâle.	» 7.

Le major Bachofen, jusqu'ici commandant du bataillon du génie N° 3, est transféré en cette même qualité dans le bataillon du génie N° 5.

Par circulaire du 10 février aux intendances des Arsenaux cantonaux, l'administration fédérale suisse du matériel de guerre fait savoir que le Département militaire a décidé que le revolver sera muni d'un lavoir comme accessoire réglementaire, ainsi que les autres armes à feu. La fabrique fédérale d'armes a été chargée de joindre cette pièce aux revolvers qui sont en transformation.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Une commission, chargée de l'acquisition de chevaux de remonte, se rendra cette année encore dans le Hanovre. Cette commission disposera d'un crédit de 150,000 à 180,000 fr.

— M. Edouard Rubin, adjoint au laboratoire de Thoune, est nommé directeur de cet établissement, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Stahel, démissionnaire.

— MM. Ott et Brüstlein ont été autorisés par le Département militaire fédéral à publier un résumé de leur volumineux mémoire sur leur mission militaire en Bulgarie, dont il a déjà été tant parlé. Les officiers sont invités à souscrire à cet ouvrage, qui coûtera 3 fr. et paraîtra le 10 février.

— Le Conseil fédéral a nommé M. le major Julien Guisan, à Lausanne, membre de la cour de cassation militaire, en remplacement de M. le commandant Eugène Gaulis, admis à la retraite.

— Depuis longtemps déjà le département militaire fédéral avait mis à l'étude la question de la transformation des règlements de l'armée fédérale, concernant le service de sûreté. Les règlements actuellement encore en vigueur, mais qui depuis quelques années déjà ne sont plus mis en pratique, datent de plus d'un quart de siècle et ne correspondent absolument plus aux données de la tactique moderne ; la nécessité de les modifier est impérieuse. A la suite de nombreuses conférences du corps d'instructeurs, le département avait chargé M. le major Hungerbühler de la rédaction d'un manuel pour le service de campagne. Le travail étant aujourd'hui terminé, le Conseil fédéral vient de décider que l'application en sera faite dès cette année dans les écoles de recrues et les cours de répétition de l'infanterie et de la cavalerie.

(Gazette de Lausanne.)

BERNE. — La Société des officiers de l'artillerie suisse de position est convoquée pour le dimanche 23 courant à l'Hôtel du Faucon, à Berne, à 8 heures du matin.

L'ordre du jour est le suivant :

1^o Election des membres du Comité. 2^o Conférence de Monsieur le lieutenant colonel Fornerod, sur les excursions de reconnaissance dans le Jura (Ouest). 3^o Rapport de Monsieur le Major Hirzel sur les exercices de tir d'un régiment prussien (Artillerie de position) à Wahn. 4^o Vérification des comptes.

ZÜRICH. — M^{me} veuve Scherer a fait don au *Technicum* de Winterthour de la bibliothèque cartologique de son mari, le défunt conseiller fédéral. On dit cette collection très précieuse. Elle a aussi fait don de mille francs à la fondation Winkelried.

FRIBOURG. — Le Conseil d'Etat a adopté un projet d'arrêté créant à Fribourg un corps de musique volontaire de landwehr.

Cette création sera accueillie avec satisfaction dans le canton de Fribourg ; elle lui permettra d'entendre de nouveau un peu de bonne musique, dont cette ville est privée depuis trop longtemps.

GENÈVE. — Dans sa séance du 11 courant, le Conseil d'Etat a promu M. le capitaine Edmond Vaucher au grade de major dans l'infanterie. Le département militaire a appelé M. Vaucher au commandement du bataillon d'élite n^o 10, en remplacement de M. le major Rigaud, nommé au grade de lieutenant-colonel et commandant le 1^{er} régiment d'infanterie (1^{re} brigade, 1^{re} division).

VAUD. — Le Conseil d'Etat a nommé M. H. de Vallière, à Vevey, adjudant de 7^e bataillon d'élite, et M. Al. Berney, capitaine-instructeur à Genève, aux mêmes fonctions pour le 8^e bataillon.

— Le Conseil d'Etat a pris les dispositions suivantes concernant le passage à la landwehr et la mise à la retraite de Messieurs les officiers ayant atteint la limite d'âge prévue par la loi militaire fédérale.

A. Sont libérés définitivement du service des milices au 31 décembre 1878, avec remerciements pour les services rendus.

INFANTERIE. — 1^o *Fusiliers*. MM. Dupraz, Ad., commandant de bat., Vevey ; Moginier, Jules, capitaine, Vevey ; Genet, Isaac, cap., Bex ; Rebeaud, F.-Louis, cap., Yvonand ; Thuillard, J.-L., cap., Lausanne ; Rouge, Georges, cap., Lausanne ; de Vallière, Emile, cap., Lausanne ; Warnery, Auguste, cap., St-Prex ; Dessous-l'Eglise, F.-A., 1^{er} lieutenant, Prangins ; Cochard, Emile, 1^{er} lieut., Montreux ; Divorner, Henri, 1^{er} lieutenant, Arzier.

Carabiniers. — M. Pochon, F., capitaine, Chêne-et-Paquier.

ARTILLERIE. — 1^o *De campagne*. — Gonin, Charles, lieutenant, Lausanne.

2^o *De position*. — M. Redard, Charles, capitaine, Echandens ; Ruchonnet, Louis, cap. Lausanne.

B. Passent en landwehr au 31 décembre 1878.

INFANTERIE. — *Fusiliers*. — MM. Demole, Isaac, major, Veytaux ; Bugnion, Charles, capitaine, Lausanne ; Monod, Gustave, cap., Echichens ; Mandrin, Gus-

tave, cap., Aigle; Morel, Marc, cap., Lausanne; Buttica, Gustave, cap., Treytorrens; Leresche, J.-L., cap., Ballaigues; Correvon, Gustave, cap., Lausanne; Cruchet, Henri, 1^{er} lieutenant, Pailly; Gottiaux, Auguste, 1^{er} lieutenant, Gossens; Gachet, Louis, 1^{er} lieutenant, Bioley-Orjulaz; Bourgeois, Ch.-L., 1^{er} lieutenant, Ballaigues; Bataillard, H.-J.-L.; 1^{er} lieutenant, Romanel s/M; Pochon, Alfred, 1^{er} lieutenant, Yverdon; Rochat, Victor, 1^{er} lieutenant, Aubonne; Meylan, J.-Albert, 1^{er} lieutenant, Brassus; Capt., J.-C., 1^{er} lieutenant, Solliat; Pappaz, M.-S., 1^{er} lieutenant, Trélex; Nicole, Ch.-Jules, 1^{er} lieutenant, Chenit.

Carabiniers. — M. Raymond, Adrien, 1^{er} lieutenant, Aclens.

ARTILLERIE. — 1^o *De campagne.* MM. Chappuis, Paul, cap., Lausanne; Van Muyden, Aloïs, cap., Lausanne.

De position. M. Thury, Abel, lieutenant., Morges.

Les officiers dont les noms suivent sont désignés en qualité de : a) commandant du 6^e bataillon de fusiliers de landwehr, M. le major Bourgeois, P.-F., à Courtilles, actuellement au bataillon 8 landwehr; b) commandant du 8^e bataillon de fusiliers de landwehr, M. le major Demole, Isaac, à Veytaux, actuellement au bataillon 7 élite; c) commandants de compagnie :

INFANTERIE — 1^o *Fusiliers. Elite.* — Bat. n^o 1, comp. n^o 2, M. Jaccottet, Paul, 1^{er} lieutenant, Lausanne; bat. n^o 1, comp. n^o 3, M. Eperon, Emile, 1^{er} lieutenant, Allaman; bat. n^o 2, comp. n^o 4, M. Richard, Alfred, 1^{er} lieutenant, Orbe; bat. n^o 3, comp. n^o 1, M. Redard, Victor, 1^{er} lieutenant, Morges; bat. n^o 4, comp. n^o 1, M. Brière, William, 1^{er} lieutenant, Corseaux; bat. n^o 5, comp. n^o 1, M. Cavin, Auguste, 1^{er} lieutenant, Mézières; bat. n^o 5, comp. n^o 2, M. Mellet, Alfred, 1^{er} lieutenant, Oron-la-Ville; bat. n^o 5, comp. n^o 4, M. Jaccard, Constant, 1^{er} lieutenant, l'Auberson; bat. n^o 8, comp. n^o 4, M. Nicollérat, Charles, 1^{er} lieutenant, Bex.

2^o *Fusiliers. Landwehr.* — Bat. n^o 5, comp. n^o 4; M. Correvon, Gustave, cap., Lausanne; Bataillon n^o 6, comp. n^o 1, M. Moret, F., cap., Avenches; bat. n^o 6, comp. n^o 4, M. Jaunin, D., 1^{er} lieutenant, Cudrefin; bat. n^o 7, comp. n^o 1, M. Beauverd, Jules, cap., Lausanne; bat. n^o 8, comp. n^o 1, M. Testuz, Victor, cap., Epesses; bat. n^o 8, compagnie n^o 3, M. Neveu, Auguste, cap., Leysin.

3^o *Carabiniers. Landwehr.* — Bat. n^o 1, comp. n^o 1, Pichard, Philippe, capitaine, Ollon.

ARTILLERIE. — 1^o *De campagne. Elite* — Batterie n^o 8, Robert Florian, 1^{er} lieutenant, Lausanne.

2^o *Position. Landwehr.* Pos. n^o 13, Moreillon, Louis, capitaine, Nyon; pos n^o 14, Mack, Samuel, capitaine, Vevey.

M. le capitaine-adjutant de Loës, à St-Légier, prendra jusqu'à nouvel ordre le commandement et l'administration du bataillon de fusiliers n^o 9 L.

M. le capitaine Roussy, à Vevey, est chargé du commandement et de l'administration de l'escadron de dragons n^o 3 L.

— Le Conseil d'Etat a nommé au grade de capitaine d'artillerie de position, M. Guiguer de Prangins; premiers lieutenants d'artillerie de campagne; MM. Manuel et Chapuis, Jean, à Lausanne.

MM. Delessert, à St-Barthélemy, Aug. Cottier, à Rougemont, et Bauverd, à Lausanne, sont promus au grade de 1^{er} lieutenant de dragons.

— La feuille IV de la carte topographique cantonale, éditions en hachures et courbes, est en vente aux bureaux de MM. les receveurs, au prix de 2 fr. 50 cent. l'exemplaire.

Les abonnés peuvent retirer dans les mêmes bureaux la feuille à laquelle ils ont droit, moyennant le paiement de 50 cent par exemplaire.

— L'assemblée ordinaire des délégués de la section vaudoise de la société des officiers suisses est convoquée (conformément à l'art. 6 du Règlement) à Lausanne, hôtel du Faucon, pour le samedi 22 février 1879, à 3 heures.

ORDRE DU JOUR. — 1^o Constitution de l'assemblée (art. 5 du règlement); 2^o Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale; 3^o Rapport du président sur la marche de la section; 4^o Reddition des comptes de 1878; 5^o Fixation du budget et de la contribution pour 1879; 6^o Propositions et communications de Messieurs les délégués, relative à l'activité des sous-sections et à la vie militaire dans les districts; 7^o Communications relatives au rassemblement de troupes de la 1^{re} division, et propositions du comité pour une reconnaissance du terrain de manœuvres; 8^o Propositions individuelles.

FRANCE. — Sur la proposition du ministre de la guerre, général Gresley, le nouveau président de la République a rendu, en date du 11 courant, quatre décrets concernant le personnel des commandants de corps d'armée, dont voici la teneur essentielle.

Sont mis en position de disponibilité les généraux de division dont les noms suivent, savoir :

- M. Clinchant (Justin), commandant le 1^{er} corps d'armée ;
- M. Montaudon (Jean-Baptiste-Alexandre), commandant le 2^e corps d'armée ;
- M. Deligny (Edouard-Jean-Etienne), commandant du 4^e corps d'armée ;
- M. Bataille (Henri-Jules), commandant le 5^e corps d'armée ;
- M. Douay (Félix-Charles) commandant le 6^e corps d'armée ;
- M. le duc d'Aumale (Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans), commandant le 7^e corps d'armée ;
- M. du Barail (François-Charles), commandant le 9^e corps d'armée ;
- M. Cambriels (Albert), commandant le 10^e corps d'armée ;
- M. Bourbaki (Charles-Denis Sauter), commandant le 14^e corps d'armée.

MM. les généraux de division dont les noms suivent passent au commandement des corps d'armée indiqués ci-après :

M. le général Clinchant (Justin), commandant le 1^{er} corps d'armée, au 6^e corps d'armée, à Châlons, en remplacement de M. le général Douay, placé dans la position de disponibilité ;

M. le général Wolff (Charles-Joseph-François), commandant le 13^e corps d'armée, au 7^e corps d'armée, à Besançon, en remplacement de M. le général duc d'Aumale, placé dans la position de disponibilité ;

M. le général Cambriels (Albert), commandant le 10^e corps d'armée, au 13^e corps d'armée, à Clermont-Ferrand, en remplacement de M. le général Wolff, qui reçoit une autre destination.

Sont nommés au commandement des corps d'armée indiqués ci-après, les généraux de division :

1^{er} corps, à Lille. — M. le général Lefevre (Adolphe-Ernest-Félix), commandant la 7^e division d'infanterie, en remplacement de M. le général Clinchant, qui reçoit une autre destination.

2^e corps, à Amiens. — M. le général Carteret-Trécourt (Simon-Hubert), commandant la division de Constantine, en remplacement de M. le général Montaudon, placé dans la position de disponibilité.

4^e corps, au Mans. — M. le général Cornat (Augustin-Victor-Cassiodore), commandant la 2^e division de cavalerie, en remplacement de M. le général Deligny, placé dans la position de disponibilité.

5^e corps, à Orléans. — M. le général Doutrelaine (Louis-Toussaint-Simon), membre de la commission mixte des travaux publics, en remplacement de M. le général Bataille, placé dans la position de disponibilité.

9^e corps, à Tours. — M. le général de Gallifet (Gaston-Alexandre-Auguste), commandant la 15^e division d'infanterie, en remplacement de M. le général Du Barail, placé dans la position de disponibilité.

10^e corps, à Rennes. — M. le général Osmont (Auguste-Adolphe), commandant la division d'Alger, en remplacement de M. le général Cambriels, qui reçoit une autre destination.

12^e corps, à Limoges. — M. le général Schmitz (Isidore-Pierre), commandant la 4^e division d'infanterie, en remplacement de M. le général de Lartigue, admis par anticipation, sur sa demande, dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

14^e corps, à Lyon. — M. le général Farre (Jean-Joseph-Frédéric-Albert), président du comité des fortifications, en remplacement de M. le général Bourbaki, placé dans la position de disponibilité.

M. le général de division Farre remplira les fonctions de gouverneur militaire de Lyon.

Le ministre de la guerre dispose, pour l'inspection des corps d'armée et de tous les services et établissements relevant du département de la guerre, d'un certain nombre d'officiers généraux auxquels il confie le soin d'inspecter, dans tous leurs détails, les corps d'armée, les troupes de toutes armes, les services et les établissements militaires.

Les attributions de ces officiers généraux sont déterminées par le ministre de la

guerre, lequel, s'il le juge convenable, prend leur avis sur toutes les questions intéressant l'armée.

Sont désignés pour inspecteurs des corps d'armée en 1879, MM. les généraux de division :

Duc d'Aumale (Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans).

Deligny (Edouard-Jean-Etienne).

Douay (Félix-Charles).

M. le général de division de Lartigue (Marie-Hippolyte), commandant le 12^e corps d'armée, a Limoges, a été admis, sur sa demande, dans la 2^e section (réserve) de l'état-major général de l'armée.

— Le vice-amiral Jauréguibery, qui prend le portefeuille de la marine et des colonies, est un marin des plus distingués de France. Né le 26 août 1816, il entra à l'école navale en 1831. Aspirant en 1832; enseigne en 1839, lieutenant de vaisseau en 1845, capitaine de frégate en 1856, il devint capitaine de vaisseau en 1860. Signalé par diverses missions et par de nombreux commandements en Crimée, au Sénégal, dont il a été gouverneur, et en Chine; il fut promu contre-amiral le 24 mai 1869 et nommé, cette même année, major de la flotte de Toulon.

Lors de la guerre franco-prussienne, il fut mis à la tête de la 1^{re} division du 16^e corps, contribua puissamment au succès de la bataille de Patay (1^{er} décembre 1870), fut mis à l'ordre du jour pour sa brillante conduite, et prit le commandement du 16^e corps au moment où le général Chanzy devenait commandant en chef de l'armée de la Loire (6 décembre).

A la tête de ce corps d'armée, il couvrit énergiquement la retraite du général Chanzy dans l'Ouest, et fut plusieurs fois signalé par son indomptable ténacité, dans les dépêches adressées au gouvernement de Bordeaux. Promu vice-amiral le 9 décembre 1870 et grand-officier de la Légion d'honneur, il se présenta lors des élections du 8 février 1871, dans la Sarthe et les Basses-Pyrénées, et fut nommé représentant de ce dernier département à l'Assemblée nationale, le sixième sur neuf, par 41,768 voix.

Devenu préfet du 5^e arrondissement maritime, à Toulon, le 29 mai, il donna aux officiers un grand exemple en renonçant volontairement à la vie politique, pour se consacrer exclusivement à ses fonctions militaires.

ALLEMAGNE. — Des expériences ont été exécutées en octobre et décembre 1878 dans le polygone de l'usine Krupp, à Meppen, avec des shrapnels pour canons de 15 cm. La construction de ces projectiles se rapproche beaucoup de celle qui est employée en Suisse depuis 1871 pour les pièces légères de campagne. Le shrapnel Krupp est fait d'acier et de fer forgé. La pointe ogivale est vissée sur un corps cylindrique à parois fort minces. Le vide intérieur renferme de 540 à 580 balles de 25 gr., en plomb durci. La charge d'éclatement de 400 gr. est placée, comme dans le shrapnel autrichien, à la partie postérieure du projectile; elle communique avec la fusée par un tube central rempli de poudre. Grâce à la résistance du métal employé, le corps cylindrique n'est pas brisé par l'explosion de la charge intérieure; la tête seule se détache et les balles sont projetées au loin, absolument comme avec un mortier. Leur force de percussion est beaucoup augmentée. Le nombre des touchés est en raison de la vitesse restante. Dans les tirs d'expériences, il a varié entre 259 et 557 par projectile. On a reconnu que l'intervalle d'éclatement le plus avantageux était compris entre 100 et 150 m.; les shrapnels qui éclataient sur le sol ne donnaient que très peu de touchés.

(*Deutsche Heeres Zeitung.*)

— Voici, d'après la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, du 25 janvier, la répartition de l'effectif militaire entre les différents états fédéraux allemands :

Infanterie. — Prusse : 115 régiments, 6,829 officiers, 201,587 hommes, 699 chirurgiens militaires, 352 officiers payeurs, 351 maîtres armuriers.

Saxe : 9 régiments, 533 officiers, 15,129 hommes, 55 chirurgiens, 28 officiers payeurs, 28 maîtres armuriers.

Wurtemberg : 8 régiments, 464 officiers, 12,264 hommes, 48 chirurgiens, 24 officiers payeurs, 24 maîtres armuriers.

Bavière : 18 régiments, 1,053 officiers, 30,033 hommes, 108 chirurgiens, 57 officiers payeurs, 54 maîtres armuriers.

Soit au total : 8,876 officiers et 259,013 hommes.

Chasseurs à pied. — Prusse : 14 bataillons, 380 officiers, 7,854 hommes; Saxe :

2 bataillons, 44 officiers, 1,090 hommes ; Bavière : 4 bataillons, 72 officiers, 2,204 hommes. — Soit au total : 424 officiers, 11,148 hommes.

Commandement de district de la landwehr. — Prusse, 209 ; Saxe, 17 ; Wurtemberg, 27 ; Bavière, 32. — Donnant un total de 348 officiers et 4,622 hommes.

Cavalerie. — Prusse : 73 régiments, 1,851 officiers, 50,672 hommes, 49,047 chevaux ; Wurtemberg : 4 régiments, 100 officiers, 2,712 hommes, 2,612 chevaux ; Bavière : 10 régiments, 256 officiers, 7,132 hommes, 6,890 chevaux.

Artillerie. — 1^o Artillerie de campagne : Prusse, 28 régiments ; Saxe, 2 ; Wurtemberg, 2 ; Bavière, 4. Formant un effectif total de 1,629 officiers, 30,737 hommes et 14,823 chevaux.

2^o Artillerie à pied : Prusse, 10 régiments ; Saxe, 1 régiment ; Wurtemberg, 1 bataillon ; Bavière, 2 régiments. — Effectif total : 683 officiers, 15,159 hommes.

3^o Pionniers : Prusse, 14 bataillons ; Saxe, 1 ; Wurtemberg, 1 ; Bavière, 2. — Effectif total : 394 officiers, 10,324 hommes.

4^o Train : Prusse, 14 bataillons et une compagnie hessoise ; Saxe, 1 bataillon ; Wurtemberg, 1 bataillon ; Bavière, 2 bataillons. — Effectif total : 200 officiers, 5,000 hommes, 2,457 chevaux.

Formations spéciales : — Prusse, 263 officiers ; Saxe, 10 officiers ; Wurtemberg, 1 officier ; Bavière, 37 officiers et 943 hommes.

Officiers hors cadres : — Prusse, 1,583 ; Saxe, 60 ; Wurtemberg, 52 ; Bavière 290.

Effectif général. — L'effectif de l'armée de l'empire allemand, pour l'année 1879-1880, compte au total : 17,220 officiers, 401,659 hommes ; 1,627 chirurgiens ; 746 officiers payeurs ; 621 vétérinaires ; 619 maîtres armuriers ; 93 maîtres selliers ; 79,893 chevaux.

Ces chiffres diffèrent peu de ceux de l'année dernière.

AUTRICHE. — Douze officiers autrichiens ont été engagés par la Perse pour la réorganisation de son armée. Un traité vient d'être signé dans ce but par le ministre de la guerre, comte Bylandt-Rheidt et l'ambassadeur persan. En voici les points principaux. Les officiers s'engagent à servir en Perse pendant trois ans ; leurs honoraires seront le triple de la solde autrichienne et chacun d'eux recevra en outre 3000 francs à titre d'indemnité de route ; l'armée persane sera organisée d'une façon identique à celle de l'Autriche. Un maître de chapelle distingué, M. Karl Kreibitz, doit partir en même temps pour créer et diriger les corps de musique. Il reçoit un appointement annuel de 10,000 francs. Un grand nombre d'instruments ont été achetés par l'ambassadeur.
(*Neue Militärische Blätter.*)

BOSNIE. — Sous le titre « Nos transports en Bosnie, » la *Vedette* publie la lettre suivante d'un officier du train cantonné à Brod, sur la Save :

« La Save vient de déborder, les deux villes turque et esclavonne de Brod sont sous l'eau, ainsi que les nombreux villages situés sur les deux rives, jusqu'à une lieue des bords de la rivière. Les habitants sont réfugiés dans les greniers et ne correspondent qu'au moyen de barques ; le plus inquiétant pour nous est de voir submergées les centaines de voitures affectées à l'armée. Jugez par là des pertes éprouvées par le Trésor impérial, qui sont peu de chose comparativement avec les pertes en chevaux. En attendant, nous faisons le service des cantonnements avec des bateaux.

» Le manque de nourriture et le mauvais fourrage ont développé la morve dans d'énormes proportions. Le 10 décembre, l'inspecteur général des transports a fait abattre à coups de fusils 43 chevaux sur les 230 de la station de Bukovic ; le 11, la même opération a été renouvelée à Zadubravica, pour 34 chevaux sur un effectif de 180. En outre, il a prononcé de nombreuses réformes, et des chevaux qui ont coûté de 250 à 280 florins, moyenne officielle, se sont vendus en général de 2 à 3 florins ; le meilleur a été payé 42 florins.

» Le 4 janvier, est tombée la première neige ; le 8, il a gelé, fort heureusement, car sur la route, et même dans Brod, la boue était si profonde que les chevaux qui s'abattaient étaient promptement noyés. Les chemins sont jalonnés par des cadavres de chevaux que porcs, chiens, corbeaux et pies dévorent à l'envi et réduisent, en quatre ou cinq jours, à l'état de squelettes. Dans la ville, l'équarrisseur ne parvient pas à débarrasser les rues des bêtes mortes.

» En résumé, notre service des transports est dans un état lamentable. Toutes nos voitures sont détraquées, les harnais dans un piteux état, les fouets remplacés par des bâtons, les chaînes d'attelage par de mauvaises cordes.

» Pour combles d'infortune, nous recevons à l'instant du général en chef l'avis que notre détachement est mis en quarantaine pour éviter la propagation de la morve. Me voici obligé de descendre de cheval à une demi-lieue du prochain village, que je dois gagner à pied. Là, je devrai me procurer un autre cheval pour continuer ma route, car tout contact avec nos bêtes et celles des étapes voisines est strictement interdit.

» Décidément les Austro-Hongrois ont peu d'agrément dans leur nouvelle conquête. »

AFRIQUE. — Les Anglais viennent de subir un grave échec au début des hostilités contre les Zoulous.

La colonne, commandée par le colonel Glyn, du 24^e régiment, était partie de son quartier-général de Helpmakaar pour coopérer avec deux autres colonnes à une attaque concentrique contre l'armée de Cetywayo. Cette deuxième colonne a été attaquée et presque détruite dans une reconnaissance faite hors de son camp, assis près de Isandusana, non loin du fleuve Tugéla.

Le colonel Glyn, qui aurait eu à faire à 20,000 (?) Zoulous, a perdu 500 hommes et 60 officiers; le convoi, 102 wagons trainés par des bœufs, 1,000 de ces animaux, 2 pièces de 7 de la batterie N de la 5^e brigade, 400 obus, 1,000 fusils, 250,000 paquets de cartouches, des approvisionnements et munitions de toute sorte; enfin, le drapeau du 24^e, commandé par le lieutenant-colonel Degacher, serait au mains de l'adversaire, qui lui-même aurait éprouvé une perte de 5,000 hommes.

La défaite de la colonne du colonel Glyn, en découvrant les deux autres colonnes, a dû les forcer à la retraite.

Il est à craindre maintenant que Cetywayo, rendu audacieux par son succès inespéré, ne se porte hardiment en avant et ne fasse incursion dans la colonie de Natal, insuffisamment couverte par les fortins qui jalonnent la frontière. Cette offensive du chef des Zoulous ne pourra jamais être que de fort courte durée: Pietermaritzbourg et les autres villes de la colonie sont à l'abri de toute insulte, mais rien n'empêchera Cetywayo de promener la dévastation dans les campagnes.

Le gouvernement anglais a télégraphié au vice-roi des Indes d'envoyer immédiatement un contingent de troupes au Cap.

Des troupes, en garnison à l'île Maurice, sont également dirigées sur Capetown.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la REVUE MILITAIRE est convoquée pour mardi 11 mars 1879, à 3 heures, à l'Hôtel du Nord à Lausanne.

Le Comité de surveillance est convoqué pour le même jour et au même local, à 2 heures.

ORDRE DU JOUR:

**Rapport sur l'exercice de 1878 et examen des comptes.
Propositions individuelles.**

Le Président du Comité de surveillance.

G. SARASIN.

lieutenant-colonel.

Nos abonnés **hors de la Suisse** sont priés de bien vouloir nous expédier le montant de leur abonnement par *mandat de poste*.
